

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**RÉHABILITATION DE LA JETÉE NORD-EST ET DU QUAI DE PILOTAGE
SITUÉS AU PORT DE BOULOGNE-SUR-MER**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 29 mars 2016, une enquête publique relative au projet de réhabilitation de la jetée Nord-Est et du quai de Pilotage situés au port de BOULOGNE-SUR-MER, aura lieu pendant 33 jours consécutifs, du lundi 25 avril 2016 au vendredi 27 mai 2016 inclus, sur le territoire de la commune de BOULOGNE-SUR-MER. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau présentée par le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais – Picardie.

Madame Anne-Marie DUEZ, chargée d'étude d'urbanisme à la DDE, retraitée, est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement de Madame DUEZ, la conduite de cette enquête sera confiée à Monsieur Serge THELIEZ, retraité de la Gendarmerie, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant les pièces exigées au titre du code de l'environnement, en mairie de BOULOGNE-SUR-MER, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de BOULOGNE-SUR-MER (Place Godefroy de Bouillon - 62 200).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de BOULOGNE-SUR-MER, pour recevoir ses observations :

- le lundi 25 avril 2016 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 4 mai 2016 de 14h00 à 17h00 ;
- le samedi 21 mai 2016 de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 27 mai 2016 de 14h00 à 17h00.

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à Guénolé LAMS / Direction Déléguée à l'Aménagement / Service Gestion Patrimoniale et Programmation / Place de l'Europe – BP 451 / 62 226 CALAIS Cedex - Tél : 03 21 00 68 40.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de BOULOGNE-SUR-MER ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI-BPUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, la Préfète du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau.